

kou-wen paraît avoir été connu jusqu'à l'époque mongole, car dans la littérature de cette époque, on rencontre cette phrase dédaigneuse : « Le *Kou wen chang chou* (*Chou king* en *kou-wen*) est l'œuvre de gens récents qui ne connaissent pas l'écriture « sigillaire » et qui ont compilé [leur texte] au moyen du [*Kou wen sseu cheng*] *yun* de Hia Song; il ne répond pas à la [forme] antique [primitive]¹. » Dès le XIV^e siècle toutefois, toutes les éditions du *whou*

former un rouleau ou une liasse : c'est le cas par exemple du magnifique estampage de la *Vajracchedika* calligraphiée par Lieou Kong-k'iu et que j'ai retrouvée à Touen-houang. Que d'ailleurs on ait connu ou cru connaître sous les Song le *Chou king* en *kou-wen*, c'est-à-dire antérieur à la révision de 744, les éditions successives dont je viens de parler sont là pour l'attester. Quant aux autres traces du *Chou king* en *kou wen* qu'on a voulu retrouver dans la littérature des Song, elles sont très peu nombreuses, et me paraissent au moins douteuses. En effet, M. Shimada Gentei (*Kou wen kieou chou k'ao* (ch. 3, f° 1) invoque, sur la foi du *Mong k'i pi t'an*, un édit de l'empereur T'ai-tsong des Song (et non des T'ang, comme le répète Legge, à la suite de l'erreur de quelques érudits chinois, dans *Chin. Classics*, III, 1, 115), où il est prescrit de lire, dans le *Tribut de Yu*, 雲土夢作义, ce qui est la leçon d'un « exemplaire ancien » (古本) obtenu par T'ai-tsong, au lieu de 雲夢土作义, qui était alors la leçon courante. M. Shimada suppose que l'« exemplaire ancien » de T'ai-tsong est l'édition du *Chou king* en *kou-wen* publiée par Kouo Tchong-chou en 959. Cela me paraît bien peu probable. Il semble certain que la recension de Mei Tsö, tout comme la révision de Wei Pao, donnaient la leçon condamnée par T'ai-tsong; si Kouo Tchong-chou a eu un texte antérieur à la révision de 744, il a dû donner précisément la leçon que T'ai-tsong rejetait, et si le texte en *kou-wen*, en passant de Kouo Tchong-chou à Lu Ta-fang et à Sie Ki-suan, donne aujourd'hui la leçon adoptée sur l'ordre de T'ai-tsong, c'est que les éditeurs ont cru, sur la foi de T'ai-tsong, que tel était le texte primitif et ont corrigé en conséquence. En réalité, T'ai-tsong n'avait pas besoin du texte de Kouo Tchong-chou pour promulguer son édit; la leçon qu'il prescrit d'adopter est en fait celle des classiques sur pierre de 837, où elle résulte vraisemblablement d'une erreur, et c'est sans doute là l'« ancien exemplaire » sur lequel l'édit s'est appuyé; cf. d'ailleurs Touan Yu-ts'ai, *op. laud.*, ch. 570, f°s 31-34. On a également invoqué un édit de 1124, où l'empereur prescrit de rétablir dans la section *Hong-san* la leçon 顏 p'o du « vieux texte » (舊本 *Kieou-pen*), au lieu de 陂 p'o (cf. Legge, *Chin. Classics*, III, 11, 331). Mais *kieou-pen* ne signifie pas *kou-wen*. Il est certain d'ailleurs que le *kou-wen* avait bien 顏 p'o,

mais il n'était pas besoin d'un exemplaire antérieur à la révision de 744 pour le savoir, car le changement, indépendant de la révision de Wei Pao s'était produit en vertu d'un édit spécial de Hiuan-tsong que les chapitres sur la littérature du *Sin l'ang chou* et le *T'ang houei yao* datent à tort de 726, mais dont le *Ts'ö fou yuan kouei* reproduit le texte entier en le datant de 745, un an après l'édit ordonnant la révision qui fut confiée à Wei Pao (Legge se trompe en datant de 744 l'édit sur le *Hong-san*). On savait donc par ces documents qu'avant Hiuan-tsong, le *Chou king* avait 顏, et l'édit impérial de 1124, qui annule celui de Hiuan-tsong, ne suppose pas en soi la connaissance des éditions de Kouo Tchong-chou ou de Lu Ta-fang; sur cette correction au *Hong-san*, cf. Touan Yu-ts'ai, *op. laud.*, ch. 580, f°s 18-20.

1. Ce passage est cité par Li Yu-souen (ch. 1, f° 6 v°) comme tiré du *書法考 Chou fa k'ao* de 盛熙明 Cheng Hi-ming, et par M. Shimada (ch. 3, f° 10 r°) comme provenant du *學古編 Hio kou pien*. Le *Hio kou pien*, en 1 ch., fut achevé en 1300; c'est l'œuvre d'un écrivain célèbre, 吾邱衍 Wou-k'ieou Yen, qui n'a pas de biographie dans l'*Histoire des Yuan*, mais dont les écrits nous sont parvenus presque en entier (cf. B. E. F. E.-Ö., II, 136; IX, 221). Plusieurs d'entre eux, y compris le *Hio kou pien*, ont été récemment réédités dans le *武林往哲遺著 Wou lin wang tchö yi tcho*; le passage en question s'y trouve au f° 11 r° et v°. Quant au *書法考 Chou fa k'ao* en 8 ch., c'est une œuvre sur les diverses sortes d'écriture (y compris des écritures étrangères, comme l'écriture indienne et l'écriture mongole), composée en 1344 par Cheng Hi-ming, lequel était d'une famille de Koutcha au Turkestan chinois. Le *Chou fa k'ao* est l'objet d'une notice dans le *Sseu k'ou...* (ch. 112, f°s 45 v°-46 v°); il a été réédité dans les temps modernes par 曹寅 Ts'ao Yin, mais je n'ai jamais vu cette édition. On possède une autre œuvre de Cheng Hi-ming, le *補陔洛迦山傳 Pou l'o lo kia chan tchouan*, qui est une description des sanctuaires de l'île P'ou-t'o, et qui a été réimprimé en 1884 par 蔣清翊 Tsiang Ts'ing-yi à la suite des anciennes *Descriptions du Wou l'ai chan* (cf. *T'oung Pao*, 1912, II, XIII, 504; la lecture Tsiang Ts'ing-yu est moins usuelle que Tsiang Ts'ing-yi). Dans le passage du *Chou fa ka'o* qui nous occupe ici, il est clair que